

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TRENTE MARS

le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 14

Mmes, MM. Marullaz Aube, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 08

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Buet Maurice, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Béard Patrick, Pillot Serge

Pouvoirs : 05

Monsieur Herbron Franck	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Bouvier Virginie
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Madame Anthonioz Elisabeth	à	Monsieur Marchand Thierry
Monsieur Serge Pillot	à	Madame Michelle Tournier

- Madame Baud Jeanine a été désignée secrétaire -

D_2023_03_04

Adhésion à l'association « Patrimoines en Chablais »

L'association « Patrimoines en Chablais » s'est fixée pour objectif de promouvoir et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines culturels, historiques ou naturels de la région lémanique en référençant des sites patrimoniaux.

Dans ce sens, des guides papier renouvelés à chaque saison touristique et un site web, visitesenchablais.fr, présentent et déclinent les sites à explorer par catégories, musées, jardins et sites naturels, circuits et curiosités, châteaux et abbayes.

Pour l'édition 2023, Aube Marullaz, première adjointe, propose une participation de la commune à « Visites en Chablais » pour promouvoir les activités du musée à ciel ouvert, « M.A.D. » (Morzine Avoriaz Découverte), qui sera inauguré en juin 2023.

Le principe de « Visites en Chablais » consiste en l'adhésion, pour un montant de 50 €, à l'association « Patrimoines en Chablais » qui édite le guide puis participe au financement de celui-ci. Le financement de l'édition du guide revient à 600 € par page. Cette participation permet à l'association d'autofinancer les nombreux tirages, les actions de communication et le site web. Le coût total pour la commune serait de 650 €.

Après édition, plusieurs exemplaires du guide pourront être mis à disposition des accueils des deux offices de tourisme, de la mairie ou de tout autre site jugé pertinent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- l'adhésion de la commune à l'association « Patrimoines en Chablais »,
- la promotion musée à ciel ouvert, « M.A.D. » (Morzine Avoriaz Découverte) dans son édition 2023,
- le paiement du coût de l'adhésion et de l'édition du guide pour la somme totale de 650 €,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 04 avril 2023.

La secrétaire de séance,
Jeanine Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.